

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 4 mars 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Robert Boucher

Le conseiller, M. Sylvain Paul, est absent à cette séance.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-03-673)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

34. a) Demande à la Ville de Drummondville d'augmenter le débit de pointe
- b) Points d'information en suivi de la séance du conseil du 4 février 2013

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013
3. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 28 février 2013
  - Dépôt du rapport du Service incendie au 28 février 2013
  - Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 28 février 2013
4. Suivi au procès-verbal
  - Résultat des tests de Trihalométhane pour février 2013 : 56,63 sur 80 (en février 2012, 61,09 sur 80)
  - Commission scolaire des Chênes : suivi du dossier sur le transport scolaire
5. Therrien Couture s.e.n.c.r.l. : Honoraires pour étude et représentation à la Cour municipale pour un constat d'infraction concernant des chiens, facture au montant de 705,95 \$ taxes incluses
6. Commission scolaire des Chênes : Reprographie de 520 copies pour le journal local *Entre Nous et Vous*, dont 0,214 \$ pour copies N/B et 1,17 \$ pour copies couleur, facture au montant de 827,45 \$ taxes incluses
7. Ville de Drummondville : Supralocaux pour l'année 2013, facture totalisant un montant de 8 181 \$, 1<sup>er</sup> versement de 3 au montant de 2 727 \$
8. Mini-Excavation Michel Nadeau : Travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lecavalier suite à des éboulements en 2012, facture au montant de 991,97 \$ taxes incluses
9. Établir les conditions de travail de l'inspectrice municipale pour l'année 2013
10. C.O.M.B.E.Q. : Inscription de l'inspectrice municipale pour la *formation Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22)*, les 18 et 19 avril 2013, au montant de 557,63 \$ taxes incluses

11. Emploi Québec : inscription de l'inspectrice municipale à la formation *OTUND* – analyses de l'eau potable, au montant de 109 \$
12. Techno Travaux : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale, factures au montant total 1 060,65 \$ taxes incluses et annulation de l'entente contractuelle avec la municipalité
13. Inspectrice municipale et cinq pompiers volontaires : Autorisation demandée pour assister à la formation de *Secourisme en milieu de travail* offerte par la CSST, les 8 et 9 avril 2013
14. Mégaburo Inc. : Achat de quatre bureaux ergonomiques et fonctionnels pour le bureau municipal, au montant de 6 577,14 \$ taxes incluses
15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 459-13 sur l'utilisation de l'eau potable
16. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2013 : changements apportés
17. Deloitte s.e.n.c.r.l. : Mandat pour produire la reddition de comptes pour le ministère des Transports du Québec 2012
18. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013
19. Dépôt et approbation de l'état des résultats pour le transport adapté pour 2012
20. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A et B sur la reddition de comptes pour le programme sur l'entretien du réseau routier local 2012
21. MRC de Drummond : Dépôt de la liste des propriétés en défaut de paiement des taxes – transmission des formulaires pour chaque propriété – nommer la personne autorisée à enchérir lors de la vente
22. Service en sécurité incendie : Autorisation pour l'achat de trois détecteurs de mouvement et chaleur SuperPass2 complet avec clé pour les pompiers volontaires
23. Service Conseil en urbanisme (SCU) : Mandat pour la production d'un argumentaire au dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain demandé par le promoteur, M. Jean-Yves Joyal
24. Travaux de fauchage des abords des routes municipales
25. S.D.E.D. : Demande de subvention pour la construction d'un nouveau bâtiment au terrain de balle
26. Embauche d'une personne responsable pour l'arrosage et l'entretien de la patinoire municipale
27. Mandater une personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste
28. Réseau Plein Air Drummond : Autorisation de signatures pour le bail de location pour l'immeuble situé au Parc du Sanctuaire
29. Ranch S. Martin : Demande de commandite pour la tenue du Derby Équestre Amateur en date du 9 février 2013
30. Résolution d'appui pour demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la révision du projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation 2013 aux municipalités
31. Résolution d'appui pour demander à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable

32. Résolution d'appui pour demander au gouvernement du Québec de décréter un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire du Québec
33. Adoption des comptes à payer
34. Varia
35. Correspondance
  - Lettre adressée aux membres du conseil municipal
  - Lettre de la directrice générale
36. Période de questions
37. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-03-674)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**3. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 28 février 2013
- Rapport du service incendie au 28 février 2013
- Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 28 février 2013

**4. Suivi au procès-verbal**

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de janvier 2013

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de février 2013, sont de **56,63** sur 80. En février 2012, les tests s'élevaient à **61,09** sur 80.

Commission scolaire des Chênes : Suivi du dossier sur le transport scolaire

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes qu'une rencontre s'est tenue le 19 février 2013, avec Mme Jeanne-Mance Paul et Messieurs Alain Nadeau et Yves Gendron de la commission scolaire. Ces personnes ont pris connaissance de la problématique avec le débarcadère à l'École de St-Majorique-de-Grantham. Un suivi sera donné par la commission scolaire des Chênes.

(2013-03-675)

**5. Therrien Couture s.e.n.c.r.l. : Honoraires pour étude et représentation à la Cour municipale pour un constat d'infraction concernant chiens en liberté, facture au montant de 705,95 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 705,95 \$ taxes incluses, à la firme Therrien Couture s.e.n.c.r.l., facture 37742, pour l'étude et les représentations devant la Cour municipale concernant un constat d'infraction sur des chiens laissés en liberté. L'audition s'est tenue le 21 février 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-676)

**6. Commission scolaire des Chênes : Reprographie de 520 copies pour le journal local *Entre Nous et Vous*, dont 0,214 \$ pour copies N/B et 1,17 \$ pour copies couleur, facture au montant de 827,45 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 827,45 \$ taxes incluses, à la Commission scolaire des Chênes, facture C2-000513, pour la reprographie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-677) **7. Ville de Drummondville : Supralocaux pour l'année 2013, facture totalisant un montant de 8 181 \$, 1<sup>er</sup> versement de 3 au montant de 2 727 \$**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement à la Ville de Drummondville, pour les supralocaux de l'année 2013 au montant chacun de 2 727 \$ dont le premier versement est dû au 30 mars 2013, le deuxième au 30 juin 2013 et le dernier versement au 30 septembre 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-678) **8. Mini-Excavation Michel Nadeau : Travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lecavalier suite à des éboulements en 2012, facture au montant de 1 037,07 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 037,07 \$ taxes incluses, à la compagnie Mini-Excavation Michel Nadeau, facture 0546, pour les travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lecavalier et ce, suite à des éboulements. Ces travaux ont été effectués en décembre 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-679) **9. Établir les conditions de travail de l'inspectrice municipale pour l'année 2013**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-03-680) **10. C.O.M.B.E.Q. : Inscription de l'inspectrice municipale pour la formation Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22), les 18 et 19 avril 2013, au montant de 557,63 \$ taxes incluses**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-03-681) **11. Emploi Québec : inscription de l'inspectrice municipale à la formation OTUND – analyses de l'eau potable, au montant de 109 \$**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-03-682) **12. Techno Travaux : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale, factures au montant total 1 060,65 \$ taxes incluses et annulation de l'entente contractuelle avec la municipalité**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-03-683) **13. Inspectrice municipale et pompiers volontaires : Autorisation demandée pour assister à la formation de Secourisme en milieu de travail offerte par la CSST, les 8 et 9 avril 2013**

**Attendu que** la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail offre une formation de *Secourisme en milieu de travail* les 8 et 9 avril 2013;

**Attendu que** l'inspectrice municipale et cinq (5) pompiers volontaires acceptent de suivre cette formation;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser l'inspectrice municipale ainsi que cinq pompiers volontaires à suivre la formation *Secourisme en milieu de travail* les 8 et 9 avril 2013. Cette formation se tiendra à la salle municipale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-684)

**14. Mégaburo Inc. : Achat de quatre bureaux ergonomiques et fonctionnels pour le bureau municipal, au montant de 6 577,14 \$ taxes incluses**

**Attendu que** la municipalité a demandé, de gré à gré, à la compagnie Mégaburo Inc. une soumission accompagnée d'un plan pour la disposition de quatre nouveaux bureaux à la municipalité;

**Attendu que**, pour les soumissions en bas de 25 000 \$, la municipalité n'est pas tenue de demander plusieurs soumissionnaires;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser l'achat de quatre bureaux ergonomiques et fonctionnels pour les employés du bureau municipal et la mairie, auprès de la compagnie Mégaburo Inc., au montant de 6 577,14 \$ taxes incluses. Un délai de livraison de quatre semaines est prévu.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-685)

**15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 459-13 sur l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 459-13 sur l'utilisation de l'eau potable. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2013-03-686)

**16. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2013 : changements apportés**

**Attendu que** la municipalité a adopté le calendrier des séances ordinaires le 3 décembre 2012 tel que prescrit par la loi;

**Attendu que** la municipalité doit apporter un changement de date pour ce calendrier par voie de résolution;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de modifier la date du **1<sup>er</sup> avril 2013** pour celle du **2 avril 2013**. La séance ordinaire se tient à la salle municipale située au 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest, et débute à 19h30.

Il est également résolu qu'un avis public de ce changement soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-687)

**17. Deloitte s.e.n.c.r.l. : Mandat pour produire la reddition de comptes pour le ministère des Transports du Québec 2012**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec exige des municipalités une reddition de comptes à chaque année pour la subvention accordée de 45 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local;

**Attendu que** le ministère demande aux municipalités de mandater une firme comptable pour procéder aux redditions de comptes;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de mandater la firme comptable Deloitte s.e.n.c.r.l. pour produire la reddition de comptes pour l'année 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-688)

**18. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 11 juin 2010;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu ce qui suit :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-689)

**19. Dépôt et approbation de l'état des résultats pour le transport adapté pour 2012**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec demande que la municipalité dépose l'état des résultats pour le transport adapté de l'année 2012 lors d'une séance ordinaire du conseil;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le dépôt et d'approuver l'état des résultats sur le programme *Volet souple* pour le transport adapté pour l'année 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-690)

**20. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A et B sur la reddition de comptes pour le programme sur l'entretien du réseau routier local 2012**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 45 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales du 5<sup>e</sup> Rang, Petit Rang 5, chemin du Golf, Petit Rang 4, chemin du Sanctuaire, 2<sup>e</sup> Rang, route Rodier, route Chagnon et boulevard Saint-Joseph Ouest ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes énumérées ci-haut ainsi que les ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-691)

**21. MRC de Drummond : Liste des propriétés en défaut de paiement des taxes - transmission des formulaires pour chaque propriété**

**Attendu que** le conseil municipal, en vertu de l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, doit transmettre la liste des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Drummond, dans les délais prescrits;

**Attendu qu'**en vertu des articles 1022 à 1056 du code municipal du Québec, la MRC de Drummond procédera à la vente aux enchères de tous les immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes municipales, le 13 juin 2013;

**Attendu que** la municipalité doit désigner une personne pour assister à la vente aux enchères, le 13 juin 2013;

**Attendu que** l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire aux créances prioritaires telles les taxes scolaires et que le montant des taxes doit inclure le solde impayé de l'année 2013;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de transmettre la liste des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Drummond dont voici la liste :

- L'immeuble situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, à St-Majorique-de-Grantham, matricule 7288 31 8274, lot 4433032
- L'immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves, à St-Majorique-de-Grantham, matricule 7688 07 7587, lot 4435189

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à assister à la vente aux enchères, le 13 juin 2013. Cette journée aura lieu au 436, rue Lindsay, dans les locaux de la MRC de Drummond et ce, à compter de 10h00.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-692)

**22. Service en sécurité incendie : Autorisation pour l'achat de trois détecteurs de mouvement et chaleur SuperPass2 complet avec clé pour les pompiers volontaires**

**Attendu que** la municipalité a reçu une soumission de la compagnie CMP Mayer Inc. pour des détecteurs de mouvement et chaleur SuperPass2 complet avec clé au coût unitaire de 312 \$ avant taxes;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser l'achat de trois (3) détecteurs de mouvement et chaleur SuperPass2 complet avec clé, au montant total de 1 076,17 \$ taxes incluses, pour le service en sécurité incendie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-693)

**23. Service Conseil en Urbanisme : Mandat pour la production d'un argumentaire au dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain demandé par le promoteur, M. Jean-Yves Joyal**

**Attendu qu'**une demande a été faite auprès de la municipalité par le promoteur, M. Jean-Yves Joyal, pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement résidentiel;

**Attendu que** cette demande doit être transmise au Service Conseil en Urbanisme pour la production d'un argumentaire à être déposée à la MRC de Drummond pour approbation;

**Attendu que** le promoteur doit rembourser les frais pour la production de l'argumentaire de la firme SCU;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu de mandater la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour la production d'un argumentaire dans le dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement résidentiel sur les lots 4687036 et 4687032.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-694)

**24. Travaux de fauchage des abords des routes municipales**

**Attendu que** la municipalité désire procéder aux travaux de fauchage des abords des routes municipales;

**Attendu que** la municipalité désire que la première coupe soit effectuée avant le 24 juin 2013 et que la deuxième coupe soit effectuée avant le 15 septembre 2013;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger Inc. pour effectuer les travaux de fauchage, au taux horaire de 80 \$ pour la débroussailleuse et pour la faucheuse à disque jusqu'au fossé et d'un bras télescopique jusqu'à l'emprise sur les deux côtés des routes municipales, au taux horaire de 70 \$. Ces travaux excluent les routes appartenant au ministère des Transports du Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-695)

**25. S.D.E.D. : Demande de subvention pour la construction d'un nouveau bâtiment au terrain de balle**

**Attendu que** la municipalité désire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement des cabanons actuels sur le terrain de balle;

**Attendu que** l'inspectrice municipale procèdera à la confection d'un plan à cet effet;



**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale à demander une subvention auprès de la Société de Développement Économique de Drummondville dès la réception des mesures exactes et des plans.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Rodier, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document se rapportant à la demande au Fonds de la Ruralité de Société de Développement Économique de Drummondville.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-696)

**26. Embauche d'une personne responsable pour l'arrosage et l'entretien de la patinoire municipale**

**Attendu que** la compagnie Techno Travaux a annulé l'entente avec la municipalité suite à la rencontre avec trois membres du conseil, la directrice générale et le maire concernant sa facture transmise à la municipalité;

**Attendu que** la municipalité devait procéder au remplacement de la personne pour les travaux d'entretien de la patinoire municipale;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser de renommer, M. Sylvain McMahon, comme personne responsable de l'entretien de la patinoire, pour la période hivernale, au taux horaire en vigueur pour l'année 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-697)

**27. Mandater une personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste**

**Attendu que** la municipalité doit mandater une personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu de nommer la conseillère, Mme Nancy Letendre, à titre de personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste 2013. Les activités se tiendront le 23 juin 2013. Une demande de subvention sera faite auprès de la Société St-Jean-Baptiste.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-698)

**28. Réseau Plein Air Drummond : Autorisation de signatures pour le bail de location pour l'immeuble situé au Parc du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité désire procéder par bail avec l'organisme Réseau Plein Air Drummond pour la location de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire durant la période estivale 2013;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location avec l'organisme Réseau Plein Air Drummond pour la saison estivale 2013, aux conditions et modalités identifiées dans le document.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-699)

**29. Ranch S. Martin : Demande de commandite pour la tenue du Derby Équestre Amateur en date du 9 février 2013**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de commandite pour la tenue du *Derby Équestre Amateur* qui s'est tenu le 9 février 2013;

**Attendu que** le maire a contacté tous les membres du conseil pour recevoir leur accord à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser un montant de 100 \$ comme commandite au propriétaire du Ranch S. Martin pour la tenue d'un *Derby Équestre Amateur* le 9 février 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-700)

**30. Résolution d'appui pour demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la révision du projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation 2013 aux municipalités**

**Attendu** le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

**Attendu que** selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

**Attendu que** selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

**Attendu que** les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

**Attendu que** les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

**Attendu que** les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

**Attendu que** l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-701)

**31. Résolution d'appui pour demander à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable**

**Attendu que** la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

**Attendu que** les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

**Attendu que** nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau :

**Attendu que** cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et liberté, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

**Attendu que** le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de demander à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-702)

**32. Résolution d'appui pour demander au gouvernement du Québec de décréter un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire du Québec**

**Attendu qu'**il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

**Attendu qu'**il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

**Attendu que** les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

**Attendu que** les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

**Attendu que** les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

**Attendu que** l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

**Attendu que** la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

**Attendu que** la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

**Attendu que** le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

**Attendu que** la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

**Attendu que** l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

**Attendu qu'**une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

**Attendu que** la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

**Attendu que** le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de *l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation* connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

**Attendu que** l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

**Attendu que** le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

**Attendu que** l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

**Attendu que** le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;

**Attendu que** *l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

**Attendu que** l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

**Attendu que** le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces

renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham adopte cette résolution et qu'elle demande au gouvernement du Québec de :

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- B. D'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. De favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- E. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;
- F. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-703)

### **33. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

#### **DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	74,75 \$
Bétonel	4 gallons de peinture pour la salle municipale	195,13 \$
C.S.S.T.	Ajustement taux de cotisation versé durant l'année 2012	52,94 \$
Contro Lectric enr.	Intervention lumineuse défectueuse au 1770, 2e Rang	253,52 \$
Financière BNC	Intérêts sur règlement d'emprunt 343-02	4 171,38 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique camion autopompe	126,47 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - janvier 2013	71,86 \$
Hydro-Québec	Électricité pour compteur télémétrique	43,05 \$
Hydro-Québec	Électricité pour immeuble parc du Sanctuaire	873,20 \$

Hydro-Québec	Électricité pour luminaires de rue	913,81 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagelettes des pompiers du SSI	88,94 \$
Les Réseaux Alliance	Location modem Internet	100,31 \$
Mégaburo Inc.	Cartouche d'agrafes pour photocopieur	63,24 \$
Mégaburo Inc.	42 photocopies couleur & 2 755 N/B	46,00 \$
Mégaburo Inc.	Fournitures de bureau et caisse papier	90,27 \$
MRC de Drummond	Mutation janvier 2013	3,00 \$
MRC de Drummond	Élimination des déchets janvier 2013 (28,37 t.)	1 822,40 \$
Officier pompier	Remboursement dépenses février 2013	55,00 \$
Préposé à la patinoire	Remb.pour propane zamboni	50,57 \$
SélectCom	Téléphones du bureau municipal	164,27 \$
UltraConfort	Huile à chauffage pour la salle municipale janv & fév 13	1 118,59 \$
Visa Desjardins	Courriers recommandés (vidange fosses amendes)	294,24 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>10 672,94 \$</b>

#### SALAIRES NETS PAYÉS EN FÉVRIER 2013

Employé cadre	Salaires pour le mois de février 2013	2 320,73 \$
Employés et pompiers	Salaires pour le mois de février 2013	5 292,25 \$
		<b>7 612,98 \$</b>

#### DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Commission scolaire	520 photocopies couleur R/V à 1,17\$ un. & 111,28 \$ N/B	827,45 \$
M.G.N. Déneigement Inc.	4e versement de 6 - déneigement des routes	10 440,36 \$
Michel Nadeau	Réparation d'un ponceau rue Lecavalier - éboulements	991,97 \$
Pinard, Gilles	4 tests d'analyses d'eau potable - février 2013	200,00 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères février	1 682,34 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage février	688,07 \$
Therrien Couture, avocats	Hon. étude & représentation Cour municipale - constat	705,95 \$
Ville de Drummondville	1er versement de 3 - supralocaux 2013	2 727,00 \$
		<b>18 263,14 \$</b>

#### DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 4 MARS 2013

Adjoint à l'inspecteur	34 kilomètres - déplacements demandés par municipalité	14,28 \$
ADTEX Enr.	Hébergement annuel du site Web + mise à jour	206,90 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour février 2013	851,31 \$
AgriLait coopérative	13 médailles et mousqueton sécurité pour SSI	59,19 \$
Centre du Camion Beaudoin	Inspection annuelle camion autopompe	421,46 \$
Drakkar	Ajuster portes du garage municipal	131,07 \$
Etude H. Paul Proulx	Livraison lettres vente non-paiement de taxes & constat	124,75 \$
Garage Éric Bonin	Essui-glace pour camion municipal	32,79 \$
Groupe Maska	Matériel portes de garage & poignée extension lumière	53,88 \$
Industrie Canada	Renouvellement station pour radio du SSI	246,00 \$
Infotech Inc.	Taxation annuelle 2013 & frais de déplacement	238,83 \$
Infotech Inc.	1 000 enveloppes & 1 000 comptes de taxe + transport	648,03 \$
Inspectrice municipale	Kilométrage du 18 au 29 février 2013	56,03 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable - Trihalométhanes	51,74 \$
Laboratoires SM	Analyses Coliformes, BHAA, Escherichia coli	108,94 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable - facture oubliée nov 2012	134,81 \$
Les Services exp Inc.	Finaliser dossier analyses sol réfection rue Lecavalier	191,14 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	1 066,48 \$
Martech	2 supports pour panneaux de signalisation	33,34 \$
MRC de Drummond	Tri et traitement recyclage janvier 2013 (10,97 t.)	328,33 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation février 2013	21,00 \$
MRC de Drummond	Quote-part - mars 2013	3 446,13 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour février 2013	2 024,56 \$
Rona Drummondville	Matériel et produits pour salle municipale	52,91 \$
Rona Drummondville	Brosse neige + grattoir 36 pouces	59,74 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations camions SSI & Dodge	3 589,83 \$
Sécurité BC	Frais annuels centrale de surveillance	109,23 \$

Service en sécurité incendie	Remb. km autorisés et fiche	85,95 \$
Service en sécurité incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service en sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	45,00 \$
Service en sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	45,00 \$
<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>		<b>14 648,65 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 4 MARS 2013:</b>		<b>51 197,71 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 4 mars 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 34. Varia

(2013-03-704)

#### 34. a) Demande à la Ville de Drummondville d'augmenter le débit réservé

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a signé une entente avec la Ville de Drummondville pour son alimentation en eau potable ;

**Attendu que** la consommation de pointe instantanée de la municipalité dépasse les débits réservés à l'entente ;

**Attendu que** la municipalité désire augmenter son débit réservé de pointe pour satisfaire la demande actuelle et à moyen terme ;

**Attendu que** la municipalité respecte son débit de pointe journalier et qu'il n'est pas nécessaire de l'augmenter à moyen terme ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu que la municipalité demande à la Ville de Drummondville une augmentation du débit réservé instantané à 18,4 litres/seconde en remplacement du 10,78 litres/seconde à l'entente actuelle et de demander à la Ville de Drummondville les coûts pour l'augmentation de ce débit réservé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-03-705)

#### 34. b) Points d'information en suivi de la séance du conseil du 4 février 2013

Le maire, M. Réjean Rodier, tient à rétablir la situation et ce, suite aux questionnements de certains membres du conseil sur les deux points suivants :

- Concernant la non-participation de la municipalité à la rencontre sur les gaz de Schiste avec les autres municipalités. M. Richard Langelier a transmis ses excuses dans une correspondance par courriel à l'effet qu'il avait omis d'inscrire la municipalité sur sa liste de celles qui ont adopté un règlement sur le prélèvement des eaux et sur leur protection.
- Concernant l'ajout d'une porte de garage à l'immeuble appartenant à la compagnie Aménagements N.P. Inc. et ce, sans permis. Il a été démontré que le propriétaire a bien demandé un permis auprès de l'inspectrice municipale.

### 35. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Lettre adressée aux membres du conseil municipal
- Lettres de la directrice générale

### **36. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h28

- Un citoyen mentionne qu'il n'y a plus aucun comité actif à la municipalité et aux loisirs
- Fête de la St-Jean – recherche personnes bénévoles
- Un citoyen demande un suivi suite à l'amende reçue de la municipalité concernant la vidange de fosse
- Subvention discrétionnaire – pour les routes gravelées seulement
- Un citoyen demande les coûts juridiques pour le dossier de l'ancienne directrice générale
- Techno Travaux – patinoire municipale
- Ligue de Baseball – émission *La Petite Séduction* – demande de rencontrer les bénévoles
- Réparation d'asphalte pour les rues Habel et Joseph
- Site d'enfouissement à St-Nicéphore
- Dézonage des derniers terrains au bout de la rue Joseph – îlots déstructurés
- Un citoyen demande des excuses publiques de la part de certains membres du conseil pour la réputation d'un conseiller
- Intervention de l'inspectrice municipale

Fin de la période : 20h53

### **37. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **20 heures et 54 minutes**.

---

Réjean Rodier  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière